

CONVOCAATION

Séance du conseil communal n° 2025/01

Conformément à l'article 13 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, les membres du conseil communal sont priés de bien vouloir assister à la prochaine séance du conseil communal, qui aura lieu le

vendredi 17 janvier 2025 à 14.00 heures

en la salle des séances de la mairie à Hesperange pour délibérer sur les points suivants de l'ordre du jour :

Séance publique

1. Présentation du projet « Streetwork » ;
2. Environnement :
 - 2.1. Rapport d'activités dans le cadre du pacte climat ;
 - 2.2. Rapport d'activités dans le cadre du pacte nature ;
 - 2.3. Présentation du projet « Energiekarawane » ;
3. Office social - approbation du budget rectifié de l'exercice 2024 et du budget de l'exercice 2025 ;
4. Affaires de personnel - conversion d'un poste d'employé communal dans le groupe d'indemnité C1, sous-groupe technique, en un poste d'employé communal dans le groupe d'indemnité B1, sous-groupe technique ;
5. Propriétés immobilières :
 - 5.1. Approbation d'actes ;
 - 5.2. Approbation de contrats de mise à disposition et d'utilisation d'un logement ;
6. Enseignement - règlements d'ordre intérieur complémentaires ;
7. Finances :
 - 7.1. Abrogation des droits de place pour kermesses locales et cirques ;
 - 7.2. Approbation de titres de recettes ;
8. Approbation de décomptes ;
9. Approbation de conventions ;
10. Cimetières :
 - 10.1. Modification du règlement communal sur les cimetières et les inhumations ;
 - 10.2. Concessions de cimetière ;
11. Règlement général de la circulation - modifications à durée déterminée ;
12. Commissions consultatives – remplacement de membres ;
13. Approbation de subventions extraordinaires ;
14. Questions émanant des conseillers ;
15. Divers : affaires courantes et communications ;

Séance à huis clos

16. Affaires de personnel :

- 16.1. Nomination d'un fonctionnaire communal dans le groupe de traitement C1, sous-groupe administratif, pour les besoins du service relations publiques ;
- 16.2. Engagement d'un employé communal dans le groupe d'indemnité A1, sous-groupe scientifique et technique, pour les besoins du service technique ;
- 16.3. Engagement d'un employé communal dans le groupe d'indemnité B1, sous-groupe administratif, pour les besoins du secrétariat du département technique ;
- 16.4. Engagement d'un employé communal dans le groupe d'indemnité B1, sous-groupe administratif, pour les besoins du service sécurité et santé ;
- 16.5. Engagement d'un employé communal dans le groupe d'indemnité B1, sous-groupe technique, pour les besoins du service informatique.

Convoqué à Hesperange, le 10 janvier 2025.

Le collège des bourgmestre et échevins.